

LA VIE
DE VOTRE
COMMUNE



Qui lit Quilly?

Juin 2025 - Bulletin municipal - # 57

ATLANTIQUE OUVERTURES
Fabricant - poseur de vos projets

OUVERTURES
FERMETURES
VERANDAS
PORTAILS
PORTES

ST ETIENNE DE MONTLUC
02 40 57 10 09

SORINIÈRES
02 53 55 70 70

ST NAZAIRE
02 40 19 01 19

www.atlantiqueouvertures.com

MB

06 86 91 52 30
02 40 24 60 71
maconneriebataille@gmail.com
3 La Pilardais 44750 QUILLY

MAÇONNERIE BATAILLE
neuf & rénovation

EMTC TAXIS

06 08 21 73 48

SAVENAY - CAMPBON
QUILLY

HYPER U
Savenay

U DRIVE courses.u.com
U location

OUVERT
Du lundi au samedi
De 8h30 à 20h00

Anais
Bijoux & Montres

Parc commercial de la Colleraye - 44260 SAVENAY
02 40 58 83 00
www.hyperu-savenay.com

COIFFURE MIXTE
Geneviève BUGEL

14, Grande Rue
44750 QUILLY

02 40 91 80 97

J.M.A
jma.quilly@orange.fr

Plomberie
Chauffage
Électricité
Énergie renouvelable

Tél. 02 40 88 19 72
Fax 02 40 24 79 05

4, rue du hérisson 44750 QUILLY

CJM sarl
Christian Jouin

Maçonnerie & Terrassement
neuf et rénovation
Assainissement

02 40 91 84 50 - 06 80 65 24 49

31, la Crochardais 44750 Quilly

Ghislain BRODU Artisan

Menuiserie - Charpente
Escaliers - Parquet - Lambris - Volets roulants
Fenêtre bois-alu-PVC - Rénovation

Agencements placards - Préau - Agencements
magasins et bureaux - Véranda - Habillages
Façade et pignons

18, rue du Haut Chemin - 44260 PRINQUIAU - Tél/Fax: 02 40 56 63 17

PLÂTRERIE

06 06 82 15 20
06 27 73 38 74

11 rue de la cantinais
44750 Quilly
bg.platrerie@orange.fr

SIRET 94820099300012
APE 4331Z

Sommaire

- Échos du conseil / 4
- Vie locale / 7
- Quilly au quotidien / 13
- Intercommunalité / 22
- Infos pratiques / 25
- Itinéraire à vélo / 28

Permanences des élus

2^e SEMESTRE de 10h à 12h

Valérie GAUTIER
Maire, responsable du CCAS :
6 septembre / 11 octobre /
15 novembre / 20 décembre

Jean-Michel SYLVESTRE
1^{er} adjoint, chargé par délégation
de la voirie, des équipements
et des espaces verts, et de
l'urbanisme :
13 septembre / 18 octobre /
22 novembre / 27 décembre

Marie Ange OHEIX
2^e adjointe, chargée par délégation
du restaurant scolaire, de
l'information, des associations et
des salles communales :
20 septembre / 25 octobre /
29 novembre

Gervais BUGEL
3^e adjoint, chargé par délégation
du budget et des finances
communales, des affaires sportives
et des bâtiments communaux :
27 septembre / 1^{er} novembre /
6 décembre

Flavie BIGET
4^e adjointe, chargée par délégation
des affaires scolaires et des
affaires culturelles :
4 octobre / 8 novembre /
13 décembre

contact@mairiedequilly.com

BULLETTIN MUNICIPAL #57 - Juin 2025

Directrice de la publication : Valérie Gautier
Rédactrices en chef : Marie Ange Oheix
et Sophie Bodin

Rédaction : commission communication
et les services municipaux
Photos : mairie, Marie Ange Oheix,
Groupama, Freepik

Maquette : V. Lemerrier, graphiste à Quilly
06 83 21 72 72 www.lunea-infographie.fr
Impression : Le Sillon 02 40 58 91 24
www.sillon.fr

Le mot du maire

Chères Quilliennes, chers Quilliens,

Les travaux d'enfouissement autour de l'église devraient se terminer au mois de juillet. Ceux-ci nécessitaient plusieurs intervenants. La coordination entre toutes ces entreprises n'a pas été simple.

Des travaux de même ampleur vont avoir lieu Grande Rue. Ces derniers auraient dû commencer en mai, toujours orchestrés par TE44. Cependant pour des raisons budgétaires qui leur sont propres, ils vont être différés vraisemblablement au premier trimestre 2026. Les personnes concernées par ces travaux ont déjà reçu des documents pour l'emplacement de leur coffret électrique.

Les travaux du restaurant scolaire sont commencés après des mois de retard pris notamment avec les délais très longs d'intervention d'Enedis pour le déplacement des compteurs électriques. L'estimation de la durée du chantier est d'un an. Nous espérons pouvoir l'ouvrir au plus tôt en juin 2026 ou au plus en tard à la rentrée de septembre 2026.

Les travaux de réfection de l'assainissement collectif rue du Bois Joli sont engagés. Ils devaient avoir lieu en octobre dernier. Le temps défavorable nous a fait les reporter au printemps. Malheureusement, les courses cyclistes organisées par le comité sportif ont dû être annulées, le parcours coïncidant avec la zone de chantier. Nous nous excusons encore auprès du comité sportif pour ce désagrément.

Je profite de ce bulletin pour rappeler les règles de stationnement de la zone bleue dans le bourg au niveau de la boulangerie et du magasin Omani cuir. Cette zone n'est pas destinée à laisser sa voiture stationner durant des heures ou jours entiers. Elle doit permettre aux personnes de se garer facilement afin de faire valoir nos commerces.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter un bel été.

Valérie Gautier



Merci aux bénévoles pour les créations !



Mairie de Quilly 10, rue de la Mairie 44750 QUILLY - 02 40 91 83 83

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de la mairie : www.quilly.fr

Le conseil municipal du 19 décembre 2024 après avoir délibéré approuve :

- Le renouvellement de la convention portant sur le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED) conclue avec les communes de la circonscription de Pont-Château.
- Le budget primitif 2024 avec la décision modificative n°2 (opérations d'ordre).
- L'ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2025.
- L'attribution du marché public relatif à l'extension et la rénovation du restaurant scolaire.
- La mise à jour du tableau des effectifs des agents communaux.
- La participation financière pour la réfection des trottoirs suite à l'enfouissement des réseaux.
- Le rattachement au groupement de commandes pour actualisation du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales.
- La restauration de la peinture *Reconnaissance 1945* présente dans la Chapelle de Planté.

Le conseil municipal du 3 mars 2025 après avoir délibéré approuve :

Les subventions attribuées aux associations sur 2025 pour un montant total de 8 257 €.

ADAR à Orvault	1 493 €
ADMR « Un Coup de Pouce » à Guenrouët	1 000 €
ADT à Nantes	200 €
ADAPEI 44 à Blain/Nort-sur-Erdre	100 €
AFM Téléthon - Délégation de Loire-Atlantique	100 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Guenrouët	634 €
APF Association des Paralysés de France à Nantes	400 €
Art Fest & Co de Quilly	500 €
Ass. des mutilés de la voix à Nantes	100 €
Au Ras du Sol	270 €
Association de badminton de Campbon/Quilly	220 €
CIDFF de Saint-Nazaire	100 €
Croix rouge française de Savenay, Blain	100 €
GEM La Main Ouverte de Savenay	100 €
Gym Saint Sauveur de Bouvron	140 €
Les Eaux Vives de Saint-Herblain	100 €
Les Restos du cœur	420 €
Les Virades de l'Espoir de Campbon	100 €
Ligue des droits de l'Homme à Nantes	100 €
OGEC école privée Sainte-Thérèse	400 €
Pause Musique de Campbon	500 €
Roller club de Pont-Château	60 €
UBCC Football de Quilly	940 €
UNC Campbon-Quilly	180 €
Total	8 257 €



- Le contrat d'association avec l'école privée Sainte-Thérèse pour 2024 signé en retard pour les années 2024 à 2027.
- La mise à jour du RIFSEEP (régime indemnitaire) des agents communaux tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Le conseil municipal du 24 mars 2025 après avoir délibéré approuve :

- La création d'un cheminement piéton accessible PMR du parking à la Chapelle de Planté pour un montant de 9 051 € HT ou 9 956.10 € TTC avec l'entreprise Daniel Moquet.

Le conseil municipal du 7 avril 2025 après avoir délibéré approuve :

- Le compte de gestion du budget principal 2024.
- Le compte administratif du budget principal 2024.
- L'affectation des résultats de fonctionnement 2024.
- Le vote des taux d'imposition locaux 2025 : modification du taux d'imposition 2025 sur les propriétés bâties par rapport à celui de 2024 et de le porter à + 1 % (soit 45.55 %) ainsi que le maintien des deux autres taux en l'état par rapport à 2024 (taxe foncière sur les propriétés non bâties à 62.02 % et taxe d'habitation à 22.96 %).
- La participation 2025 au budget CCAS.
- Le vote budget primitif 2025 du budget principal.
- La fongibilité des crédits 2025 en nomenclature M57.
- La convention de transfert de fonds avec l'association Les Amis de Planté dans le cadre du projet de restauration des œuvres de la chapelle.
- La convention de refacturation signée avec la Communauté de communes Estuaire et Sillon concernant la prestation relative au transport cantine.

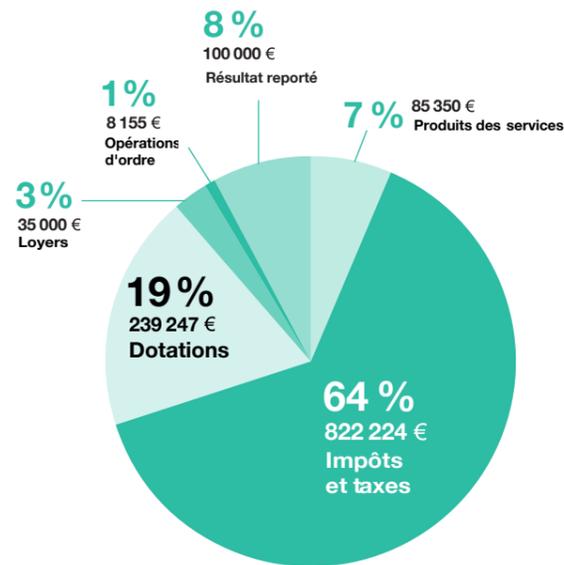


Le conseil municipal du 12 mai 2025 après avoir délibéré approuve :

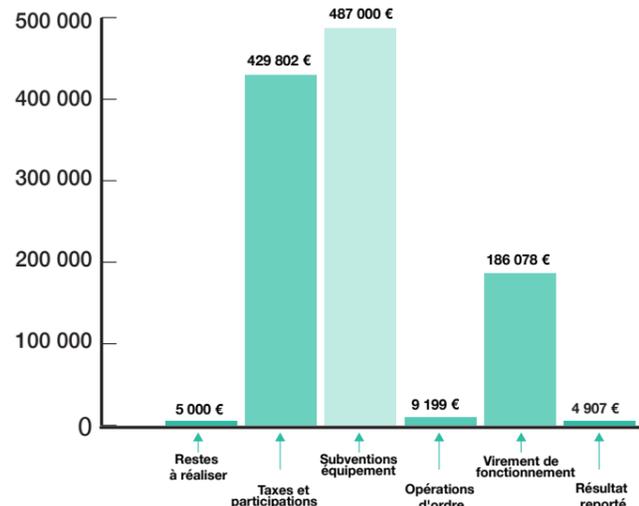
- La révision du montant des loyers des logements du Bois Joli à compter du 1^{er} juillet 2025 en fonction de l'indice de l'INSEE : +1.82 %.
- Le contrat d'association avec l'école privée Sainte-Thérèse à hauteur de 49 323.12 €.
- La décision modificative n°1 du budget principal 2025 suite à une erreur de retranscription
- Le budget reste équilibré comme suit :
 - > Section de fonctionnement : Dépenses = 1 292 976 € / Recettes = 1 292 976 €
 - > Section d'investissement : Dépenses = 1 121 986 € / Recettes = 1 121 986 €
- La réfection de voirie en parallèle de celle des trottoirs du bourg avec une 2^e tranche pour un montant de 11 008.80 €.
- La mise à jour des effectifs avec la création d'un poste permanent contractuel avec un temps de travail à moins de 50 % pour un poste de surveillant pendant la pause méridienne.
- La dénomination de la voie communale n° 18 appelée désormais rue du Verger.
- La constitution du jury d'assises 2025.

Le budget 2025

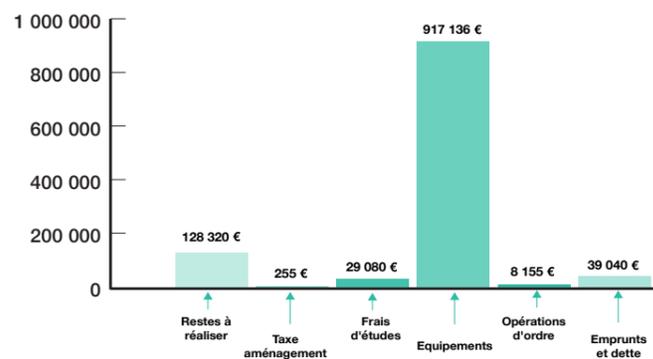
Recettes de fonctionnement 2025



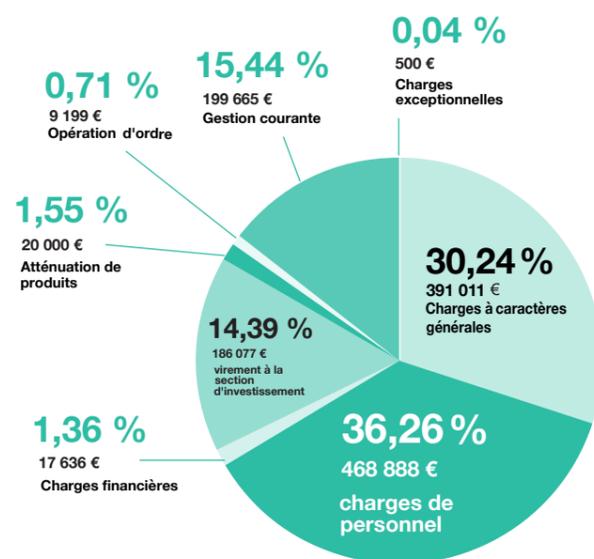
Recettes d'investissement 2025



Dépenses d'investissement 2025



Dépenses de fonctionnement 2025



Vie locale



Du 5 juillet au 31 août inclus

Horaires d'ouverture de la mairie

- Lundi au jeudi : de 8h30 à 12h
- Vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
- Samedi : fermée

La semaine bleue

Fort de ses nombreuses années d'histoire dédiées à la valorisation de la place des aînés dans la vie sociale, la Semaine Bleue 2025 souhaite s'engager en proposant aux milliers de personnes qui se mobiliseront, début octobre, quelques repères pour l'organisation de leurs actions dans les territoires. Animée par une éthique forte, la Semaine Bleue doit être l'occasion de promouvoir une image positive du vieillissement et des personnes âgées.

En octobre dernier, 12 Quilliens ont pu profiter d'un après-midi festif à Savenay avec au programme : pole dance, bolas argentines et présence d'un humoriste.

Nous rappelons que l'animation destinée au + de 60 ans est totalement gratuite. Il vous suffit seulement de vous inscrire auprès de l'accueil de la mairie. Un transport peut être mis en place si besoin.

Cette année, les CCAS des communes, la Communauté de communes Estuaire et Sillon ainsi que le CLIC vous proposeront une animation locale le **mardi 7 octobre** pour un goûter-spectacle à la salle Équinoxe de Savenay.

Détails de l'animation à venir !



Être informé des actualités de la commune :

Voirie : sens unique rue des Chênes début juin

La circulation étant impossible à double sens et pour raison de sécurité, la rue des Chênes est désormais à sens unique.



Chapelle de Planté : APPEL AUX DONNS pour restaurer 2 œuvres

Le vendredi 28 mars dernier, un appel aux dons a été signé entre la commune de Quilly, les Amis de Planté et la Fondation du Patrimoine afin de pouvoir restaurer deux œuvres présentes dans la chapelle de Planté.

Le projet

La collecte de dons concerne deux peintures emblématiques de la chapelle de Planté.

- La première œuvre, le tableau **Reconnaissance 1945**, nécessite plusieurs interventions : traitement des déchirures, nettoyage, pose de couches de vernis et installation d'une protection en plexiglas transparent.
- La seconde est **une fresque murale** récemment redécouverte. Très abîmée, le travail à accomplir est considérable. Un nettoyage approfondi et une consolidation de la couche picturale sont nécessaires pour redonner vie à la peinture.



Le lieu et son histoire

La chapelle Notre-Dame de Planté, construite avant le XVI^e siècle, constitue l'un des principaux trésors patrimoniaux de la commune de Quilly. Le lieu, profondément marqué par l'histoire locale, est également un site d'accueil pour les grandes foires organisées dès la fin du XIX^e siècle.

À l'intérieur de la chapelle, l'imposante peinture *Reconnaissance 1945* orne le mur derrière l'autel depuis 1949. Ce tableau au nom évocateur a été peint après la Seconde Guerre mondiale par Paul Lemasson, sur commande des villageois reconnaissants de voir le clocher de Quilly épargné par deux bombes tombées sur le haut de la place.

Mais la chapelle avait quelques secrets à livrer !

En 2009, lors d'une restauration, une fresque a été mise au jour, soigneusement cachée derrière le premier tableau. Très dégradée, il est tout de même possible de discerner une représentation du bourg de Quilly.

Tous les dons sont indispensables ! Il n'y a pas de minimum, mais que de bonnes intentions !

Vous pouvez transmettre vos dons par chèque à l'ordre de la **Fondation du Patrimoine, œuvres de la chapelle de Planté**. Retrouvez toutes les informations sur le bulletin de dons ou en ligne à www.fondation-patrimoine.org/les-projets/chapelle-notre-dame-de-plante-a-quilly/1200. Le lien internet est accessible sur le site internet de la commune ou sur Panneau Pocket. Le chèque est à poster à la Fondation du Patrimoine, Pays de la Loire, BP 10289, 75867 PDC Paris 18 ou à remettre à Mme Marie-Madeleine Sylvestre, trésorière ou à Marie-Annick Couëdel, présidente des Amis de Planté qui se chargeront de les envoyer à Paris.



Le bulletin de don « papier » est disponible à l'accueil de la mairie.



La restauratrice, Ariane Blanche, est arrivée début mai pour travailler sur le tableau *Reconnaissance 1945*. Son travail s'achève après un peu plus d'un mois d'intervention. Les couleurs sont maintenant ravivées, les imperfections réparées et une protection en plexiglas a été posée afin de protéger et de préserver cette œuvre.

Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

Si vous souhaitez obtenir un reçu fiscal par courrier pour bénéficier d'une réduction d'impôt, pensez à bien cocher la case tout en bas du document.

Inauguration d'une plaque en mémoire de Marcel Viaud

La cérémonie d'inauguration de la plaque en mémoire de Marcel Viaud s'est tenue le jeudi 27 mai dernier à la Rénais en présence de ses descendants, M. et Mme Maurice Viaud, de Mme Le Maire et les élus, du Comité du Souvenir, de représentants de l'UNC Campbon/Quilly, d'élèves des écoles de Quilly et d'habitants de la commune.

Marcel Viaud, résistant arrêté devant la maison 35, de la Rénais, a été fusillé par les Allemands au champ de tir du Bêle à Nantes le 13 février 1943.

La cérémonie s'est déroulée en 2 parties en commençant par le dévoilement d'une plaque commémorative, du dépôt d'une gerbe de fleurs, d'allocutions ainsi que des chants officiels.

Puis, les élèves des classes de CM1 et CM2 des écoles Arc-en-Ciel et Sainte-Thérèse ont poursuivi par une lecture théâtralisée « Merci Marcel et Anna Viaud » par Emmanuel Siret-Griffon du Théâtre d'ici ou ailleurs.



Un grand MERCI à tous les donateurs. Grâce à vous, la restauration des deux œuvres avancement bien. À ce jour les dons s'élèvent à 5 140 €.

■ Nous vous souhaitons la bienvenue

Event & co



L'entreprise *Event & Déco* anciennement basée à Savenay depuis son ouverture en 2022 est désormais sur la commune de Quilly ! Services proposés :

- Location de décoration et matériel événementiel - décoration de table, mobilier, accessoires de photobooth, jeux etc.
- Organisatrice et décoratrice événementielle : mariage, anniversaire, baptême, départ en retraite, événements d'entreprise, scolaire, etc.
- Organisatrice d'intérieur - réorganisation de vos pièces de vie (grenier, garage, chambre, etc.)

• **Fonctionnement** : lorsque vous prenez contact avec moi, je vous pose quelques questions afin d'avoir toutes les informations nécessaires pour la réalisation du devis qui est totalement gratuit et personnalisé. N'hésitez pas à me contacter afin d'avoir de plus amples informations. Je me ferai un plaisir d'y répondre !

07 62 36 48 61 - eventdco44@gmail.com - www.eventdco.com - Event & Déco - eventdco44

La table d'Auguste

Une nouvelle adresse gourmande à Quilly ! Après plus de vingt ans de réflexion, nous avons le plaisir d'ouvrir *La Table d'Auguste* à l'Espace Quilly. Depuis le 9 janvier, notre restaurant vous invite à une expérience culinaire unique.

Un nom chargé d'histoire

Depuis cinq générations, le prénom Auguste se transmet dans notre famille. Inspirés par notre aïeul et sa devise « le travail bien fait », notre chef Alex et son équipe vous proposent une cuisine raffinée à base de produits frais et de qualité, à des tarifs doux.

Un cadre élégant et chaleureux

Notre salle lumineuse et ses baies vitrées offrent une vue imprenable sur les plans d'eau. Que ce soit pour un déjeuner ensoleillé ou un dîner sous les étoiles, chaque repas est un moment de plaisir.

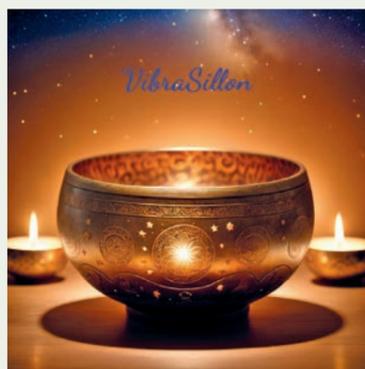
Une cuisine authentique

À *La Table d'Auguste*, nous vous réservons un accueil bienveillant et vous faisons découvrir des plats savoureux, élaborés avec passion. Nous remercions tous les habitants de Quilly déjà venus déjeuner chez nous. Pour beaucoup, c'était une première sur notre domaine, et cela nous touche énormément. Si vous n'avez pas encore tenté l'expérience, nous serions ravis de vous accueillir !

Horaires et réservations : déjeuner toute l'année, dîner les vendredis et samedis. 02 40 88 12 12 - Espace-Quilly.com



VibraSillon



L'association *VibraSillon*, située à Quilly, vous invite à un voyage intérieur pour retrouver l'équilibre, la sérénité et l'harmonie, en vous proposant :

- des voyages sonores multi-instruments (bols chantants, bol de cristal, gong, tambours chamanique et océan, didgeridoo, RAV Vast et bien d'autres) en intérieur, en extérieur dans la nature ou en ligne (visio sur Zoom),
- des massages vibratoires,
- et des ateliers d'initiation et de découverte d'instruments de musique (enfants et adultes).

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à visiter mon site ou à me contacter. Marius 06 03 09 07 95 vibrasillon@proton.me - www.vibrasillon.com

■ Le cimetière, reprise des concessions échues

Il apparaît nécessaire, dans le cadre de la gestion normale du cimetière, de procéder à la reprise des concessions échues et non renouvelées. Beaucoup de concessions sont expirées depuis plus de 2 ans, et non renouvelées. Or, selon l'article L. 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'une concession n'a pas été renouvelée à sa période d'expiration, ou dans les deux années qui suivent, le renouvellement n'est plus de droit.

N° de concession	N° du plan	Date d'expiration	Concessionnaire
264	A9	28/04/2022	GERARD Jean-Baptiste
290 bis	A10	01/02/2023	FREDOUILLARD Pierre
372	A41	01/08/2008	BOUVIER Anne-Marie
476	A43	28/03/2011	LE CARVES Simone
348	B9	01/01/2019	HUSSENOT
341	B37	26/06/2018	TENEAU Joël
343	B51	12/07/2018	GUERIN Emilienne
397	B39	13/11/2011	DUCOIN François
427	D17	26/04/2016	HAUGMARD Germaine
259	D34	01/12/2005	GUERIN Pierre veuve
378	D52	24/02/2009	TREMBLAY Félix fils
234	D54	19/09/2022	LORTIE Bernadette
357	D69	18/09/2020	HOFFMAN Arlette
450	E12	24/09/2018	CARON Thérèse
445	E13	27/04/2017	DAMIEN Louisette
463	E22	01/02/2021	PAGEOT Hubert

Aussi, les familles concernées peuvent se présenter en Mairie et régulariser la situation juridique de la sépulture ou transférer les dépouilles de leurs parents dans une autre sépulture de leur choix.

À défaut, les sépultures seront reprises par la commune, les restes post-mortem seront alors transférés à l'ossuaire et le nom des défunts consigné dans un registre conservé en mairie.

Les monuments et tout signe funéraire seront enlevés d'office, détruits et évacués par les soins de la commune.

■ Capture des chiens en divagation et placement en chenil

La présence de chiens en état de divagation dans notre commune reste un problème récurrent, tant au niveau de la salubrité publique (poubelles renversées, sacs éventrés) que de la sécurité.

Il est rappelé que les propriétaires sont responsables de leurs animaux, et qu'en cas d'accident causé aux personnes comme aux autres animaux, ils s'exposent à des poursuites pénales. Par ailleurs, l'identification des chiens est obligatoire.

Pour lutter contre ce problème toujours plus croissant qui mobilise du temps et des finances communales, le conseil municipal, par délibération en date du 24 juin 2019, a voté la signature d'une convention avec l'association ANIM'TOIT de Prinquiau pour un montant de 1.25 € par habitant.

Lors de la restitution à son propriétaire, les animaux ne peuvent être récupérés qu'après paiement des frais de fourrière :

- Prise en charge : 25 €,
- Taux de base pour la journée : 10 €,
- Pose d'une puce d'identification si inexistante : 60 €.



Le plan communal de sauvegarde (PCS), c'est quoi ?

Le PCS est un outil aux services du Maire pour la protection de la population en cas d'événement de sécurité civile.

Cela ressemble à quoi ?

Le PCS est un grand classeur rassemblant :

- tous les documents à l'information préventive et à la protection de la population,
- les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes (au regard des risques connus),
- l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- le recensement des moyens disponibles,
- et la définition de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Qui le décide ?

Le Maire en lien avec la Préfecture. Le document est présenté en Conseil Municipal.

Est-ce que c'est facile à comprendre ?

Oui, le document d'information communal sur les risques majeurs dit DICRIM, inspiré du PCS est transmis à la population pour que tout soit bien clair (diffusion alerte, mesures à prendre...).

Quels risques à Quilly ?

Le recensement est assuré par la Préfecture. Sur le territoire, il existe des risques :

- Climatiques (inondations, tempêtes, neige...)
concernent désormais toutes les communes avec l'évolution des conditions,
- Mouvements de terrain - gonflement des argiles,
- Radon,
- Engins résiduels de guerre.

Ces risques sont gérés mais un événement peut soudainement intervenir et déstabiliser l'équilibre.

Est-ce que le document est consultable ?

Le PCS est en cours d'élaboration et va prochainement être présenté en Conseil Municipal.

 Pour le finaliser, les élus ont besoin de leurs administrés pour trois raisons :

- Recenser les lieux d'hébergement d'urgence que les administrés accepteraient de mettre à disposition en cas de problèmes majeurs (maisons détruites par la tempête, incendie dans maison...)
- Recenser les particuliers équipés d'engins de chantier ou équivalent permettant de dégager des voiries en cas de sinistre et qui accepteraient de les mettre à disposition des secours en cas de sinistre majeur (multiples routes inondées, routes barrées par des chutes d'arbres...)
- Identifier des référents par village afin d'assurer la circulation des alertes et la bonne communication aux personnes les plus isolées.

 Si vous vous reconnaissez dans une de ces présentations, faites-vous connaître en mairie.

Une réunion d'information sur les enjeux de votre engagement vous permettra de mieux cerner l'importance de votre soutien et les missions simples à exercer en cas d'incident.

 Ce plan de sauvegarde ne peut exister que grâce à la solidarité et l'entraide de tous les administrés qui se tiendront, sur demande, auprès des équipes d'intervention.



Quelques règles de bon voisinage

Les beaux jours sont arrivés. Qui n'a pas envie de tondre sa pelouse, tailler sa haie, sortir son établi ou le barbecue ? La vie en société suppose le respect de certaines règles de "savoir vivre" dont beaucoup sont dictées par le bon sens et un élémentaire civisme : respect des autres, respect des espaces publics et privés.

Il semble important de rappeler quelques règles !

LE BRUIT

Pour la tranquillité du voisinage, le bruit excessif est sanctionné de jour comme de nuit. Ceci concerne tout bruit émis à l'intérieur des habitations ou des dépendances provenant d'animaux, de téléviseurs, de la musique, de radios, pétards, véhicules, outils de bricolage ou de jardinage... **Tout bruit causé par désinvolture ou par manque de précaution est répréhensible.**

L'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les nuisances sonores précise : « Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

LES ANIMAUX

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux. »

LA QUALITÉ DE VIE DÉPEND DE LA BONNE VOLONTÉ DE TOUS !

Bourg : entretien des trottoirs

La Municipalité rappelle que tous les habitants du centre-bourg doivent enlever les mauvaises herbes sur les longueurs de leurs façades, murs, trottoirs et caniveaux attenants à leurs habitations et bien évidemment avec des techniques respectueuses de l'environnement : brossage, arrachage manuel, binette, eau bouillante.



Sécurité de vos enfants



Des enfants grimpent régulièrement sur les toits des bâtiments publics : gymnase, vestiaires de foot, etc.

Ils sont sous la responsabilité de leurs parents. Nous vous remercions de bien vouloir leur rappeler que cela est strictement interdit et surtout très dangereux. Une mauvaise chute peut être très grave.

Restoration scolaire municipale, année 2025/2026

Le restaurant scolaire a déménagé à la salle polyvalente le mois dernier pour toute la durée des travaux d'extension. Le service a été maintenu avec un repas froid servi par la mairie ainsi que des pique-niques fournis par les familles lors du transfert du bâtiment et d'une coupure de courant de plusieurs jours.

Il existe toujours deux possibilités pour inscrire les enfants à la cantine : l'inscription sur une longue durée ou à l'année et l'inscription occasionnelle ou à la semaine.

Les familles réservent et annulent les repas via le portail famille en ligne. Les factures y sont également disponibles.

Les renseignements divers et sanitaires sont à compléter sur internet. À chaque rentrée, les familles doivent impérativement vérifier que toutes les informations sont valides et les modifier le cas échéant.

Pour la prochaine rentrée scolaire, un mail a été adressé courant juin à toutes les familles, y compris les nouvelles, pour commencer à mettre à jour leurs informations et à réserver les repas. Toutes les dates butoirs y sont indiquées.

Les nouvelles familles doivent commencer par créer leur compte avec le code abonné communiqué par la mairie.

Si vous n'avez pas reçu ce courrier électronique, vérifiez dans vos spams. Le cas échéant, contactez l'accueil de la mairie.

Nous remercions les agents du restaurant scolaire et de la pause méridienne pour leur travail ainsi que leur investissement. Cette année, ils ont su faire part d'imagination en décorant le restaurant scolaire et en se déguisant à l'occasion d'Halloween, de Noël, du Carnaval et de Pâques.

Courant mai, l'article du règlement intérieur du restaurant scolaire portant sur la discipline a été révisé.

En effet, **de nombreuses indisciplines, non respect des camarades ou du personnel, ainsi que des comportements inadaptés** ont entraîné la mise en place d'un nouveau mode de sanctions et une communication transversale entre le restaurant scolaire, les écoles et la mairie afin que les familles soient avisées dans les plus brefs délais.

Accueil périscolaire

L'accueil périscolaire a déménagé à l'école maternelle pour toute la durée des travaux du restaurant scolaire.

En cette fin d'année scolaire, l'équipe des P'tits Dynamiques a fait voyager les enfants autour du monde avec certaines activités (activités manuelles, décorations, cuisine et jeux extérieurs). Les enfants, eux aussi, ont pu proposer les activités qu'ils souhaitaient voir mettre en place lorsqu'ils sont à l'accueil périscolaire. Des jeux et activités en autonomie sont également accessibles en permanence pour les enfants : jeux de société, jeux de construction, jeux d'imitation, dessin, coloriage, bricolage, lecture, jeux extérieurs, etc.

Les plus grands peuvent faire leurs devoirs à la fin de la journée, après le goûter proposé à tous les enfants par l'équipe. Les enfants ont aussi la possibilité de prendre leur petit déjeuner sur place lorsqu'ils arrivent tôt (petit-déjeuner fourni par les familles).

Depuis janvier 2025, l'équipe est composée d'Ylenna, de Laëtitia et de Rose (en animation), ainsi que Mélanie (en direction), et Christiane (agent d'entretien). Nous accueillons les enfants chaque jour d'école sur les temps périscolaires avant la classe de 7h15 à 8h55 et après la classe de 16h30 à 19h.

Pour les familles qui souhaitent s'inscrire pour la rentrée de septembre 2025, nous vous invitons à nous contacter afin de créer votre espace famille. Pour les familles ayant déjà un espace famille, vous pouvez dès à présent le mettre à jour (règlement intérieur 2025-2026, mise à jour des vaccins...)

Si vos enfants viennent à l'accueil périscolaire, nous vous invitons également à nous rejoindre sur le groupe Facebook des P'tits Dynamiques sur lequel nous partageons toute l'année des photos des projets et activités, des réalisations des enfants, des invitations aux événements que nous organisons, etc. N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus.

Contact

Mélanie Peaudeau - 02 40 91 88 08 - lespetitsdynamiques@lespep44-49.org

École publique Arc-en-ciel

Procédure d'inscription pendant les vacances d'été :

Pendant les vacances d'été, l'inscription s'effectue en Mairie du lundi au jeudi de 8h30 à 12h ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.



Pièces à joindre (hors cas particulier) :

- Livret de famille,
- Carnet de santé,
- Justificatif de domicile.



DÉMÉNAGEMENT

En cas de départ de la commune durant les grandes vacances, nous vous remercions d'en informer rapidement les services de la mairie pour permettre d'évaluer au plus juste les prochains effectifs scolaires.

Une année riche en émotions

L'année scolaire touche bientôt à sa fin. Les élèves de l'école Arc-en-ciel gardent en souvenirs le thème de l'année autour des émotions. Au fil des mois, les élèves ont participé à de nombreux temps forts.

En janvier, un intervenant est venu animer des séances dans un planétarium gonflable. Ce « voyage dans l'espace » a ravi petits et grands.

Les deux classes CE2/CM1 et CM1/CM2 sont allées assister le mardi 25 février au spectacle « Carrément cube » à Montoir de Bretagne grâce à leur participation au projet « Musique et Danse à l'école ». Grâce à ce projet, tous les élèves d'élémentaire ont bénéficié de séances de danse avec une intervenante dans ce domaine.

Cette année scolaire, l'école de l'Arc-en-ciel s'est également engagée dans un projet partenarial de prévention et sensibilisation aux écrans. Les six classes se sont inscrites au défi de créations artistiques « Les écrans, la santé et nous » proposé par la Ligue contre le Cancer. Durant la semaine du 31 mars au 4 avril, toute l'école a mené des actions et des défis autour de la problématique des écrans.

Le festival du livre y a également été organisé avec pour but de donner le goût de la lecture aux élèves.

En mai, toutes les classes sont parties en sortie scolaire. Les deux classes de cycle 3 sont allées visiter

Terre d'Estuaire à Cordemais. Ce centre aborde la spécificité de l'estuaire de la Loire, de la faune et la flore qui le caractérisent. Cette visite a permis de faire du lien avec des sujets traités en classe surtout en géographie et en sciences mais aussi plus généralement de sensibiliser à la préservation de la biodiversité.



Les quatre classes de cycle 1 et 2 sont quant à elles allées à passer une journée à Guenrouët à la structure Aux Ânes etc. Au contact des animaux, ils ont travaillé la découverte du vivant et la biodiversité.

Les classes de cycle 2 sont également allées visiter le parc éolien de Quilly. Plusieurs ateliers sur les énergies renouvelables leur ont été proposées.

Le 27 mai, les classes de cycle 3 ont participé à une cérémonie d'hommage à Monsieur Marcel

Viaud, instituteur et résistant né à Quilly, fusillé par les Allemands en 1943. En lien avec l'association Comité départemental du souvenir des fusillés de Châteaubriant et Nantes et de la Résistance en Loire-Inférieure, les élèves ont travaillé pour connaître et honorer sa mémoire.

Grâce à l'Amicale laïque de Quilly, toute l'école partira à Legendia Parc pour la sortie scolaire de fin d'année.

Les portes ouvertes et la fête de l'école du samedi 14 juin permettront de terminer cette année scolaire dans la joie et la bonne humeur.

École Sainte-Thérèse

Un tour du monde des mots... et un jardin pour grandir !

Cette année, notre école embarque ses élèves pour un formidable voyage à travers les mots et les cultures du monde. Au fil des mois, les élèves découvrent des contes et récits venus d'ailleurs, enrichissent leur vocabulaire et affinent leur compréhension des textes. Grâce à des jeux de langage et des ateliers d'écriture créative, ils apprennent à s'exprimer avec plus d'aisance.



Énergie hydraulique : fabrication d'une turbine

Des ateliers cuisine en maternelle

Chez les plus petits, l'apprentissage passe aussi par les sens ! Les ateliers cuisine permettent aux enfants de manipuler, sentir, goûter et nommer les ingrédients, tout en développant leur motricité fine et leur expression orale.

Deux enseignantes pour un suivi plus fin des élèves

Pour aider chaque enfant à progresser à son rythme, nous avons mis en place un dispositif de co-intervention avec notre enseignante spécialisée. Deux fois par semaine, elle intervient dans chaque classe aux côtés de l'enseignant titulaire pour approfondir des notions essentielles. Cette présence renforcée permet un accompagnement plus individualisé et un suivi plus précis des besoins de chaque élève.

Le spectacle de Noël : une chorale autour du monde

À Noël, les élèves ont eu le plaisir de présenter un spectacle de chorale sur le thème du tour du monde.

Vers une reconnaissance internationale

Notre engagement dans ces projets s'inscrit également dans une démarche de qualité éducative. Nous travaillons actuellement à l'obtention du niveau 2 de notre label international, une reconnaissance qui valorise notre travail en faveur de l'ouverture culturelle, du développement durable et de l'innovation pédagogique.

En mai, les enfants de l'école sont partis en classe de mer à Pénestin.

Ils ont étudié les animaux marins, fait du kayak et participé à des grands jeux. Ils ont également profité d'une soirée contes au coin du feu et d'une soirée spectacle. Les élèves sont revenus ravis de leur séjour, soudés et fiers de cette expérience.

Un jardin pour apprendre et se ressourcer

Parce que le bien-être des enfants est au cœur de nos préoccupations, nous avons entrepris l'aménagement d'un jardin pédagogique et sensoriel. Cet espace offrira un terrain de motricité, un coin de création et de repos un lieu d'expérimentation

Envie de participer ?

Nous serions ravis de collaborer avec les habitants et les associations de la commune pour enrichir cette belle aventure ! Si vous souhaitez partager une expérience, une histoire ou une passion, n'hésitez pas à nous contacter.

Contact Directrice, Sabine Kerloch

02 40 88 14 34 - ec.quilly.ste-therese@ec44.fr
ecolesaintetheresequilly.fr



Le conseil d'école

Journée Défense et Citoyenneté

IMPORTANT : un recensement tardif implique une JDC tardive et des difficultés administratives pour les jeunes ! Le recensement citoyen est obligatoire pour les jeunes Français, garçons et filles, dès l'âge de seize ans en vue de l'exécution de leurs obligations du service national. Il s'agit d'une obligation légale à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16^e anniversaire.

Comment se recenser ?

Se présenter en Mairie avec le livret de famille et la carte nationale d'identité valide ou se recenser en ligne sur majdc.fr

À noter :

Cette démarche citoyenne permet la convocation à la demi Journée Défense et Citoyenneté environ 1 an après le recensement en Mairie. Le Certificat Individuel de Participation à la Journée Défense et Citoyenneté est indispensable pour s'inscrire à un examen (type Bac...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France.



Deux défibrillateurs à votre disposition

Le défibrillateur est un appareil mobile et très simple d'emploi où l'utilisateur n'a qu'à suivre les instructions verbales de l'appareil. Associé au massage cardiaque et au bouche-à-bouche, il augmente considérablement les chances de survie des victimes.



Un défibrillateur se situe à l'entrée de l'école maternelle (rue du Clos Guerrioux)



L'autre défibrillateur est placé sous le préau situé au stade de football Henri Rousseau (route de Saint-Gildas-des-Bois)

RAPPEL Après une utilisation du défibrillateur, pensez à prévenir la mairie pour que l'appareil soit à nouveau opérationnel le plus rapidement possible.

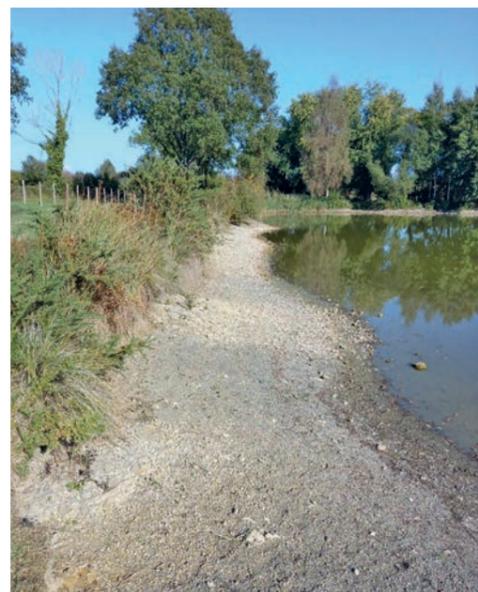
■ Sécheresse : où se renseigner sur les restrictions d'eau en cours ?



Au cas où le soleil et la chaleur souhaiteraient s'installer à Quilly cet été, pour rappel, tous les arrêtés préfectoraux du Département sont affichés en mairie et consultables pendant les horaires d'ouverture de la mairie.

Vous pouvez aussi à tout moment vous renseigner sur les restrictions sur le site de la préfecture avec le lien suivant : ssm-ecologie.shinyapps.io/restreau/

Il vous suffit de sélectionner la commune de Quilly, puis « Eau superficielle-BRIÈRE BRIVET » et ensuite l'usage souhaité.



Planté été 2022

■ Lutte contre les nuisibles : aide financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques

Face à la prolifération des frelons asiatiques qui peuvent avoir des conséquences sur la biodiversité et provoquer des problèmes de santé publique du fait des risques de piqûre, la municipalité a décidé d'agir afin de limiter l'impact sanitaire occasionné.

La commune a signé une convention de partenariat avec l'association POLLENIZ qui coordonne la lutte contre le frelon asiatique en Loire-Atlantique. La destruction des nids est réalisée par « l'entreprise prestataire » retenue par POLLENIZ et la commune s'engage à financer un forfait de 50 €. Le solde T de l'intervention restant à la charge du particulier lui sera directement facturé par « l'entreprise prestataire ».

Comment se signaler si vous souhaitez bénéficier de cette aide ?

Nous invitons les habitants qui auraient un nid de frelons asiatiques sur leur propriété privé à se signaler à l'accueil de la Mairie au **02 40 91 83 83**.

Le service technique communal identifiera sur place le nid de frelons et renseignera POLLENIZ sur :

- Le niveau d'urgence de la destruction,
- L'adresse de l'intervention et les coordonnées du propriétaire,
- Les éléments techniques pour la destruction du nid.

La transmission de ces informations vaudra accord de la commune pour la prise en charge financière de la destruction du nid.



■ Plan canicule : inscription sur le registre

La Mairie rappelle à toutes les personnes âgées, isolées, invalides ou fragilisées par la maladie, qu'elles peuvent demander à être inscrites sur le fichier communal de recensement dans le cadre du plan canicule.

Cette demande peut être faite sur simple appel en appelant l'accueil de la mairie au **02 40 91 83 83** pendant les heures d'ouverture. Cette inscription permet de bénéficier d'une surveillance particulière de la municipalité.

Dans tous les cas, si le plan canicule est déclenché, il est vivement recommandé de suivre les conseils sanitaires émis par les médias : un numéro vert gratuit « canicule info service » est à disposition, de 8 h à 20 h au **0 800 06 66 66**.



■ Le broyage

Le principe est de réduire les tailles de haies et arbustes afin de les utiliser dans votre jardin.

Transformez vos branchages en paillage

Tous les branchages (secs de préférence) peuvent être broyés. Pour les branches de moins d'un centimètre de diamètre, il est possible de les broyer avec sa tondeuse. Dans ce cas, préférez des branchages fraîchement taillés pour préserver votre tondeuse. Pour les autres, il vaut mieux utiliser un broyeur. Investir dans un broyeur à végétaux qui servira deux fois par an n'est pas nécessaire quand on peut le louer dans un magasin de motoculture.

Bon de réduction de 50 % sur la location d'un broyeur chez les loueurs conventionnés

La réduction est valable chez les loueurs conventionnés, dans la limite :

- d'une journée (ou 2 demi-journées) par foyer pour les particuliers, en envoyant 1 ou 2 demandes (par foyer) selon la durée souhaitée.
- prise en charge intégrale d'une journée de broyage (une seule demande par an) dans le cadre d'une demande collective (3 personnes minimum).

Comment demander un bon de réduction ?

- Complétez le formulaire de demande d'un bon de réduction pour bénéficier du service proposé sur le site internet de la SMCNA.
- Une fois l'e-mail de confirmation reçu (sous 7 jours), vous devrez vous rapprocher du loueur que vous avez choisi pour valider la disponibilité du matériel. Nous vous invitons également à demander conseil au loueur pour choisir un matériel adapté à vos besoins.
- Le jour de la réservation, vous devez obligatoirement communiquer présenter le bon de réduction reçu par e-mail.



■ LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS, C'EST INTERDIT !

Les dépôts sauvages des végétaux (et autres matériaux) dans les fossés de la commune aussi ! Nous vous rappelons que vous avez accès à toutes les déchetteries de la communauté de communes Estuaire et Sillon avec votre pass' déchets pour évacuer vos végétaux. Mais, une autre alternative existe : le broyage.

La municipalité



Vœux du maire le 18 janvier

Le CCAS



Ateliers du sommeil organisés par le CLIC de Pont-Château en mars et avril

Chapelle de Planté



Signature appel aux dons pour la restauration des 2 œuvres de la chapelle de Planté, 28 mars

La municipalité



Commémoration du 8 mai 1945



Les écoles de Quilly



Prévention sécurité routière Groupama pour les écoles de Quilly le 15 avril



Bibliothèque

Cet été à la bibliothèque...

Tout l'été à la bibliothèque de Quilly, retrouvez sur place les jeux de société, jeux vidéo, puzzle, coloriages, jeux d'éveil, cabane à histoires ainsi que notre fidèle dragon « Foulbazar ».



HORAIRES D'ÉTÉ

- Mardi de 16h30 à 18h30
- Mercredi de 10h30 à 12h30
- Vendredi de 16h30 à 18h30
- Samedi de 10h à 12h30

Le dragon foulbazar



Une activité vous intéresse ?

Contactez-nous ou réservez directement votre place sur le site www.mediatheque.estuaire-sillon.fr (ouverture des inscriptions un mois avant la date de l'événement).



POUR LES TOUT-PETITS

Une activité par mois le mercredi matin de 9h45 à 10h30.

- **Éveil sensoriel au fil des saisons** : ateliers d'exploration par l'association « Au fil des 1000 premiers jours ». Mercredis 10 septembre et 7 janvier.
- **Bébé signe avec Béatrice Poulain** : initiation au langage signé au travers d'histoires, de jeux de doigts et de comptines. Mercredis 1^{er} octobre et 10 décembre.
- **Éveil musical avec Flora Josse** : une approche vivante pour explorer le monde sonore par la voix, le corps et la manipulation d'instruments de musique. Mardi 12 novembre.

LIRE AU LAC... OU AU JARDIN

Cette année, ce rendez-vous de l'été devenu incontournable invite petits et grands à faire un tour au lac ou au jardin !

La programmation habituelle autour des lacs de Savenay et de Campbon est complétée par de nouvelles propositions dans le jardin des médiathèques de Cordemais et de Saint Étienne de Montluc.

Au programme : chaises longues, pauses lecture, jeux et bonne humeur !

En juillet et août à partir du 8 juillet.



ACTIVITÉS PARENTS/ENFANTS

- **Créatellers** : Des ateliers créatifs pour apprendre à faire soi-même, bricoler, bidouiller... En accès libre le samedi matin de 10h à 12h.
- **Octobre** : fabrique ta monstrueuse boîte à bonbons d'halloween.
- **Décembre** : réalise une carte de vœux pop-up.
- **Voyage sonore** : Pour finir la semaine en douceur, le musicien Marius Surowiec (VibraSillon) vous invite à un concert relaxant et méditatif. Allongez-vous sur le dos, fermez les yeux et laissez-vous envahir par la puissance bienfaitrice de ses instruments venus d'ailleurs : didgeridoo, handpan, guimbarde, tambour et bols tibétains... Vendredi 28 novembre à 18h30.



L'inscription est gratuite. Elle donne le droit d'emprunter 15 documents pour une durée de 4 semaines. Vous trouverez sur place un large choix de livres à manipuler pour les bébés, de petites histoires à partager en famille ou de livres adaptés aux enfants en apprentissage de la lecture. Les plus grands (ados, adultes) trouveront également sur place et en ligne un large choix de romans, polars, mangas, BD, magazines, CD ou DVD. Renseignements à l'accueil.

www.mediatheques.estuaire-sillon.fr

bibliotheque.quilly@estuaire-sillon.fr

09 70 21 08 89



JEUNE PUBLIC

- **Tournoi de jeux vidéo** : Course poursuite ou jeu de tir ? En solo ou par équipe ? Pour cette nouvelle édition du tournoi de jeux vidéo, on vous réserve plein de surprises ! Vendredi 24 octobre de 14h à 16h30. À partir de 10 ans.
- **L'atelier de Marion B** : Totem Escape. Un sac cadenassé, plusieurs énigmes... Serez-vous suffisamment observateur et malin pour brandir votre totem ? Par équipe de 4, les participants découvrent les indices, manipulent, coopèrent, réfléchissent ensemble pour résoudre toutes les énigmes et brandir enfin leur totem. Mardi 21 octobre à 15h. À partir de 7 ans. Durée 1h.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon est engagée dans la réalisation d'un PLUi-Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, outil d'aménagement du territoire, qui fixe les règles d'urbanisation au regard des grands enjeux du territoire. Ce document de planification permet, à partir d'une vision d'avenir partagée pour les 10 à 15 prochaines années, de se doter de règles sur le droit à construire reposant sur des valeurs communes.

Les étapes du calendrier d'élaboration du PLUi



Après 3 ans de concertation avec les habitants, la présentation au Conseil communautaire mardi 25 mars 2025 a marqué l'arrêt du projet PLUi.

Une première étape de consultation des personnes (État, Région, autorités environnementales, Préfet...) est menée jusqu'en juillet 2025.

Suivra une enquête publique auprès des habitants du 25 août au 26 septembre 2025. En informant et recueillant les observations du public, suggestions et avis, l'enquête publique garantit la transparence et la participation citoyenne dans la prise de décisions publiques.

Le commissaire enquêteur assurera une permanence en mairie de Quilly le samedi 20 septembre 2025 de 9h à 12h (date en attente de confirmation à ce jour).

Le PLUi sera ensuite soumis au vote du Conseil communautaire. L'objectif visé est celui d'une mise en œuvre au premier trimestre 2026.

Inscriptions
aux transports solaires
du 11 juin au 15 juillet 2025

Nouvelle inscription, renouvellement... Retrouvez toutes les informations sur aleop.paysdelaloire.fr

Année scolaire
2025
2026

Aléop RÉGION PAYS DE LA LOIRE
LA RÉGION VOUS TRANSPORTE
aleop.paysdelaloire.fr

Velila
Pour 1 mois ou plus,
LOUEZ VOTRE VÉLO ÉLECTRIQUE
velila.loire-atlantique.fr

ESTUAIRE et SILLON
Communauté de Communes

pratiques

Informations

Campagne d'été 2025



- **SAINT-GILDAS-DES-BOIS**
La Ferme école
02 40 01 50 53
ad44.saint-gildas@restosducoeur.org
Distribution tous les vendredis de 9h à 11h30
- **SAVENAY**
2, bd des Acacias
06 64 40 12 67 ou 09 80 94 81 16
ad44.savenay@restosducoeur.org
Distribution tous les jeudis de 9h à 12h et de 14h à 16h30
- **PONT-CHÂTEAU**
7, allée du Brivet (face à l'Intermarché)
09 81 24 89 86
ad44.savenay@restosducoeur.org
Distribution tous les jeudis de 9h30 à 12h et 13h30 à 17h

Famille d'accueil : devenez assistant-e familial-e !

Vous êtes fait-e pour ce métier si vous souhaitez exercer une activité professionnelle qui a du sens. Bienveillant-e et à l'écoute, vous aimez travailler en équipe. Et votre famille est d'accord avec votre projet.

Vous êtes convaincu-es ? Le Département forme et recrute des assistants familiaux.

Ce métier ne nécessite pas de qualification particulière mais des qualités humaines et un environnement adapté afin d'obtenir un agrément délivré par le Département. Une fois l'agrément délivré, vous serez formé-e en cours d'emploi.

Plus d'infos sur loire-atlantique.fr.

Plus d'infos https://www.loire-atlantique.fr/44/enfance-familles/devenir-assistant-familial-ou-assistante-familiale-famille-d-accueil/c_1381612



Gendarmerie : une application à télécharger

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Ma sécurité
Application grand public

Accueil

En cas d'urgence Appelez immédiatement le 17

Besoin d'aide ?

Infos et conseils pratiques

Tchat 24h/24 avec des policiers et gendarmes

Signalement

Écoute et accompagnement des victimes

Gendarmerie POLICE

Téléchargez l'application sur Google Play Store et Apple Store

En complément, dans l'application Panneau Pocket, nous vous conseillons également d'enregistrer en favori la gendarmerie de Savenay. Il vous suffit de rechercher « Gendarmerie BTA de Savenay » et de cliquer sur le cœur pour la mettre dans vos favoris.

L'application « Ma Sécurité » apporte des réponses concrètes, facilite les échanges avec la gendarmerie et la police.

Elle donne la possibilité d'alerter plus rapidement les forces de sécurité à proximité et à toute heure de la journée.

Vous y retrouvez toutes les actualités : vols dans les cabanons, l'opération Tranquillité vacances etc.

**CONTACTS
UTILILES**

AIDES À DOMICILE

• **ADMR Guenrouët :**

06 65 90 82 11 - admrquenrouet44530@gmail.com

02 40 85 25 76 - sillondebretagne@fed44.admr.org

• **ADAR Pont-Château :** 02 40 16 90 05 -

relationclient@adar44.com

• **ADT Pont-Château :** 02 40 88 29 19

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

• Domirepas Saint-Gildas-des-Bois : 02 40 19 68 67



Jeunes lycéens étrangers, allemands, brésiliens et slovaques, recherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, du Brésil, de Slovaquie ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI - Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». À la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements

Bureau Coordinateur CEI
Saint-Malo - Magali Fouqueré
02 99 46 10 32
m.fouquere@groupe-cei.fr

Responsable locale :
Nelly Prudhomme 49300 Cholet
06 70 93 47 56
nellyCEI49@outlook.fr



Accueillir un lycéen étranger en famille

CLIC au Fil de l'Âge

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) au Fil de l'Âge est un service gratuit destiné aux seniors et aux personnes en situation de handicap.

Il intervient sur la Communauté de Communes de Pontchâteau/Saint-Gildas des Bois et Estuaire et Sillon.

Il s'agit d'un service associatif, financé conjointement par le Conseil Départemental de Loire Atlantique, les Communautés de Communes et par la CARSAT.

Pour les seniors, le CLIC :

- Répond aux besoins des personnes de plus de 60 ans et de leur entourage en leur facilitant l'accès aux droits et aux aides.
- Écoute, accueille, informe, conseille, oriente : les personnes peuvent exposer leurs inquiétudes, obtenir des informations (aides financières, amélioration de l'habitat, portage de repas, téléassistance...), être aidées pour les inscriptions en établissements...
- Aide à résoudre les situations complexes ou urgentes, les sorties d'hospitalisation...
- Travaille en partenariat avec les professionnels du secteur.

Pour les personnes en situation de handicap, le CLIC :

- Informe sur les droits et les services disponibles.
- Conseille sur les demandes à effectuer auprès de la MDPH.
- Aide les personnes à remplir leur dossier de demande auprès de la MDPH.



Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux : une permanence au CLIC a lieu le 2^e mardi du mois par l'ISTF 44. RDV à prendre au **02 72 88 33 10**.

Infos et contact Le CLIC se situe au 4, allée Denis Papin (ZI Le Landas) à PONT-CHÂTEAU - **02 40 42 61 93** - Accueil du public sans RDV du lundi au vendredi de 9 heures à midi et sur RDV les après midis. Visites à domicile du lundi au vendredi sur RDV.

Calendrier des fêtes 2025

DATE	MANIFESTATION	LIEU	ORGANISATEUR
21 septembre	Journée du Patrimoine	Planté	Les Amis de Planté
3 octobre	Fête du goût	Salle Roger Plissonneau	OGEC Sainte-Thérèse
18 octobre	Fête de la citrouille	Parc du clos Guerrioux	Amicale Laïque
11 novembre	Commémorations du 11 novembre	Quilly	La Municipalité

6 septembre

7 septembre

Fête du **village**

À l'Est de Quilly
Le Bois joli et La Crochardais
(pique-nique)

ESTUAIRE et MILLON TOURISME

Itinéraires à vélo

5, place Guépin
44260 SAVENAY
02 28 016 016



-  Patrimoine
-  L'Espace Quilly
-  Aires de pique-nique
-  Restaurants
-  Vente à emporter
-  Cafés

Itinéraires Vélo Détours

 De la Loire au Canal
65 km

Véloroutes nationales

 La Véloodyssée (EV1)

Des cartes papier dédiées
aux itinéraires vélo sont
à disposition gratuitement
à l'office de tourisme.

